

Présents :

- ♦ Mmes : BOINNARD MORALLET Laurence, BOINNARD Nadine, BOYAT Sylvie, CALLEIA Aude, MUDRY BONAN Marie, ROSSET Erika, VAUTHAY Eliane.
- ♦ Mrs : BAUD Jérôme, BENOIT Stéphane, COURRIER Fabien, MENOUD Florian, MORAND Jean-Claude, VAUTHAY Michaël, VULLIEZ Christian.

Excusés :

- ♦ M. ROSSET Mickaël, pouvoir donné à Mme MUDRY BONAN Marie.

Présence de public dans la salle.

Mme BOINNARD MORALLET Laurence quitte la séance à 19h55.

Le Maire, Jean-Claude MORAND présente l'ordre du jour.

Le Maire évoque les comptes-rendus du conseil précédent et demande s'il y a des remarques. Approuvé à l'unanimité.

Marie Mudry Bonan est nommée secrétaire de séance qui s'ouvre à 19h32.

1) Présentation du sujet à l'ordre du jour : Zone NX de ST-MARTIN.

Monsieur Le Maire, rappelle les faits qui ont conduit à la réunion de conseil municipal de ce jour.

Suite à la délibération du 7 mai 2021 qui concernait l'opposition au maintien d'une zone Nx sur le hameau de St-Martin, plusieurs personnes ont interrogé Monsieur Le Maire sur le fait que Mme BOINNARD MORALLET Laurence est pris part aux débats et au vote concernant cette zone. Jean-Claude MORAND a donc soumis cette délibération au contrôle de légalité de la Sous-Préfecture de Haute-Savoie.

Le 8 juillet 2021, un courrier émanant de Mme LATOURNERIE de la Sous-Préfecture de Haute-Savoie, est arrivé en Mairie. Il stipule que les noms de Nadine BOINNARD et Laurence BOINNARD MORALLET apparaissant dans la délibération, le Conseil Municipal doit statuer sur la légalité de ladite délibération aux vues d'éventuels liens de parenté et/ou conflits d'intérêts.

Le 3 juin 2021 lors d'une réunion de travail à la CCHC, en présence du Cabinet EPODE, de Mme TRABICHET Yannick responsable du service vice-présidente en charge de l'urbanisme à la CCHC, M. BAYEUX responsable technique du service urbanisme, Mme BOYAT Sylvie première adjointe et Mme BOINNARD MORALLET Laurence conseillère municipale, Monsieur le Maire a demandé à enlever la zone Nx du hameau de Saint-Martin suite au vote du conseil municipal. A partir du 3 juin, plus personne ne peut modifier la carte du PLUI-H. Monsieur le Maire, rappelle que le document accessible sur le site internet de la CCHC est l'ancien document mais pas celui qui va être arrêté.

Le 2/08, Marie MUDRY BONAN informe Monsieur Le Maire qu'un tract est présent dans les boîtes aux lettres, un collectif d'habitants s'étant mis en place. Jean-Claude MORAND a proposé à deux membres du collectif et un membre de la communauté anglaise une rencontre à la CCHC avec les responsables du service urbanisme de la CCHC. Ils ont pu consulter le document officiel de PLUI-H qui sera officiellement arrêté le 14 septembre 2021.

Il convient ce soir de voter l'annulation de la délibération du 7 mai 2021 et de voter à nouveau le maintien ou non de la Zone Nx de St-Martin sur le PLUI-H de la CCHC.

2) Débat.

Mme Laurence BOINNARD MORALLET demande à s'exprimer et que son intervention soit portée au compte-rendu de la réunion.

Elle explique avoir été contactée par Monsieur Le maire seulement le 4/08 pour lui indiquer qu'elle ne pourrait participer au vote de ce soir. Mme Laurence BOINNARD MORALLET s'interroge sur le caractère tardif de cette information (1 mois après réception du courrier). Elle a été avertie de cette lettre par d'autres élus.

Sa réponse au courrier de Monsieur Le Sous-Préfet est la suivante : l'examen perspicace de cette délibération par Monsieur le sous-préfet génère une observation portant sur les noms de famille de Nadine BOINNARD et d'elle-même, se trouvant identiques à celui de monsieur Jean-Pierre BOINNARD.

De ce fait elle reconnaît avoir un lien de parenté par alliance avec cette personne, en revanche elle nie avoir des relations personnelles ou des intérêts avec la personne de Jean-Pierre BOINNARD.

Elle ne se sent donc pas concernée par cet aspect illégal de la délibération. Elle précise que le vote du 7 mai portait seulement sur une modification de zonage du PLUI-H et non sur un projet précis de carrière.

Comme demandé elle se retire du débat et ne participera pas au vote de ce soir. Elle demande à ce que les questions suivantes soient notées sur le compte-rendu :

- Pourquoi n'a-t-il pas été demandé qu'elle sorte lors du vote du 7 mai ?
- Pourquoi le vote d'un projet concernant son neveu Eddy BOINNARD le 19 mars 2021 n'a-t-il pas posé de problème ?
- Pourquoi est-il possible de participer à d'autres projets d'urbanisme concernant des membres de sa famille ?

Monsieur Le Maire répond qu'il attendait des informations de la part de Mme LATOURNERIE, en congés jusqu'au 3 août.

S'en suivent plusieurs échanges entre les conseillers et Monsieur Le Maire.

Madame Laurence BOINNARD MORALLET quitte la salle à 19H55.

Madame Nadine BOINNARD n'ayant aucun lien de parenté avec les gérants de la société de Dragage, elle peut participer aux votes.

Un deuxième temps de débat entre les conseillers a lieu puis il est procédé aux votes.

2. Vote d'annulation de la délibération du 3 juin 2021.

Jean-Claude Morand demande à l'assemblée si un vote à bulletin secret est demandé, la réponse est non.

Vote à main levée.

Annulation de la délibération du 3 juin adoptée à l'unanimité à 14 voix sur 14.

3) Vote sur le maintien ou non de la zone Nx de St-Martin.

Vote à main levée

12 voix contre le maintien de la zone.

1 voix pour le maintien de la zone.

1 abstention.

A 12 voix il est voté le retrait de la zone Nx de St Martin du PLUI-H de la CCHC.

4) Divers

Michaël VAUTHAY informe le conseil que l'entretien de l'étrave et de la saieuse du tracteur est prévu avec l'ouvrier d'entretien de la commune la semaine prochaine.

Séance levée à 20H27

Prochain conseil le 20 août 2021 à 20h

Une annexe avec toutes les remarques des élus est consultable en Mairie.